ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

code de la route

Question écrite n° 68147

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, afin de connaître le nombre de condamnations pour des infractions routières recouvrées en vertu de l'accord bilatéral avec l'Italie du 3 octobre 1997 pour les infractions commises par des ressortissants de l'Italie, pour l'année 2008.

Texte de la réponse

Il n'est pas tenu au sein du ministère de la justice de statistiques spécifiques sur le recouvrement des amendes prononcées pour infractions routières découlant de l'accord bilatéral avec l'Italie du 3 octobre 1997. Néanmoins, le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, peut indiquer à l'honorable parlementaire que 542 condamnations ont été prononcées pour des contraventions de 5e classe et des délits en matière routière à l'encontre de ressortissants italiens et ont été inscrites au casier judiciaire national en 2008.

Données clés

Auteur : M. Éric Ciotti
Circonscription : Alpes-Maritimes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68147
Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)
Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 décembre 2009, page 12446
Réponse publiée le : 27 avril 2010, page 4778